

Formation renouvellement CSE pour les entreprises de plus de 300 salariés (CSSCT)

CSE+300sal

Les membres du CSE et de la commission santé-sécurité et conditions de travail sont tenus à une obligation de renouveler leurs compétences en matière de prévention des risques en entreprise, et ce à l'issue de la durée de leur mandat.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Actualiser ses connaissances et se perfectionner pour remplir efficacement la fonction d'élu du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Public Visé

Représentants du personnel au CSE, titulaires ou suppléants, ayant été membres du CSE pendant les 4 ans précédant la formation.

Pré Requis

Avoir été formé une première fois à la formation CSSCT lors du dernier mandat.

Membres du CSE/CSSCT dont le mandat arrive à expiration

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Actualiser ses connaissances et se perfectionner
- Rappeler ses missions et moyens en tant que représentant du personnel
- Maintenir ses aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail
- Revoir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Méthodes pédagogiques

La formation est basée sur l'échange entre le formateur et les stagiaires, alternance entre apports théoriques et mises en situations.

Parcours pédagogique

Améliorer le fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Identifier les forces et les faiblesses de son CSE sur le registre SSCT
- Recenser les attentes exprimées par les salariés en matière de SSCT
- Analyser les modalités d'information et consultation de votre CSE en matière de SSCT
- Partager le bilan des actions des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes

Travaux pratiques

Échanges entre participants sur leur vision du mandat écoulé de la commission SSCT.

Actualiser ses connaissances de la législation en matière de santé au travail

- Connaître l'évolution de la jurisprudence sur le registre SSCT
- Appréhender les principes des lois Santé et Climat d'août 2021
- Comprendre les enjeux du passage du SST en SPST (Service de Prévention et de Santé au Travail)
- Aborder les questions de SSCT du télétravailleur, l'intervention de l'employeur et du CSE sur le sujet
- Identifier les thématiques et enjeux de la négociation QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail)

Travaux pratiques

Quiz sur les dispositions légales et conventionnelles.

Repérer les risques professionnels au sein de son établissement

- Préparer la consultation du CSE sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Analyser les indicateurs de sinistralité de son entreprise à partir de la BDESE, du bilan social et HSCT, etc
- Observer et décrire une activité physique et caractériser les risques potentiels
- Proposer des mesures de prévention à partir des inspections du CSE

Travaux pratiques

Rédiger un compte rendu d'inspection

Promouvoir la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail

- Analyser les causes d'un accident du travail avec la méthode de l'arbre des causes
- Intervenir sur les possibilités et propositions de reclassement d'un salarié inapte
- Repérer les différentes composantes de la charge de travail
- Suivre la réalisation du programme annuel de prévention (PAPRI Pact)

Travaux pratiques

Repérer les causes, les effets et les mesures de prévention.

Moyens pédagogiques

Exercices, quizz, mise en situation, escape game virtuel sur les TMS, jeux de plateau type Cluedo pour comprendre l'analyse d'un AT ou MP ou harcèlement.

Projection du cours au format PPT par le formateur, utilisation de vidéo pour animer le cours, remise du cours.

Méthodes et modalités d'évaluation

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation.

Sanction formation

formation CSE pour les entreprises de plus de 300 salariés



Durée

21.00 Heures

3

Jours

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

CYRIL LARCHEVEQUE
Responsable commercial

Tél. : 0473511529

Mail : drtformation@jakubowski-france.fr